

Image not found or type unknown



## Acte de notoriété et succession

Par **mimiandre**, le **09/08/2018 à 19:38**

Bonjour alors mon père est décédé en 2015 j'ai fais une demande d'acte de notoriété par filiation en 2016. aujourd'hui je voudrais faire valoir mes droits en tant héritiers. ma question est. est je le droit de faire valoir mes droits 20 ans après le partage des biens en sachant que le derniers bien immobiliers de mon père a étai remis a ma demi sœur après son décès c'est a dire en 2015. rnsi quelqu'un pourrais m'éclairer svp rnmerci

Par **Visiteur**, le **09/08/2018 à 21:36**

BsrrnDésolé, votre post est peu compréhensible.rnÉvoquez vous une donation faite il y a 20 ans en faveur de votre demi-sœur ?